



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## protection

Question écrite n° 100035

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le captage et stockage du CO<sub>2</sub>. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions et les investissements réalisés par la France en matière de captage et de stockage de CO<sub>2</sub> depuis 2007, et de lui indiquer quels sont les objectifs du Gouvernement pour l'année 2011.

### Texte de la réponse

Le développement des technologies de captage et stockage du CO<sub>2</sub> (CSC) représente un enjeu important dans le contexte actuel de lutte contre le réchauffement climatique. Le CSC est susceptible de jouer un rôle substantiel dans la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. L'Agence internationale de l'énergie estime ainsi qu'il pourrait contribuer, jusqu'à hauteur de 20 %, à la réduction des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> d'ici à 2050. Par ailleurs, pour certains secteurs industriels fortement émetteurs (sidérurgies, raffineries, cimenteries, etc.), il n'existe pas d'alternative au CSC pour réduire les émissions fatales. Dans ce contexte, en complément du développement des énergies non carbonées et des efforts en matière d'efficacité énergétique, et en cohérence avec la politique européenne et nationale de la lutte contre le changement climatique, la France soutient le développement des technologies de CSC. À ce titre, la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoit notamment au 1° de son article 22 que « le captage et le stockage du dioxyde de carbone seront soutenus par l'organisation d'un cadre juridique adapté et l'allocation de financements particuliers ». À cet égard, l'Agence nationale de la recherche a financé, entre 2005 et 2008, trente-trois projets de recherche et développement pour un montant de 27 Meuros. Le captage et le stockage du CO<sub>2</sub>, et leur valorisation, étaient également éligibles dans le cadre de l'appel à projets sur les « systèmes énergétiques efficaces et décarbonés (SEED) » clôturé le 3 mai 2011. Conjointement aux actions de recherche, l'essor des pilotes et des démonstrateurs, étape préalable au déploiement éventuel des technologies du CSC, est soutenu. Il convient tout d'abord de citer la mise en service par Total sur le site de Lacq, en janvier 2010, d'un pilote précurseur visant à tester toute la chaîne du captage, du transport et de l'injection de près de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a mis en place un fonds pour financer des démonstrateurs. Ce fonds contribue aujourd'hui, pour une enveloppe globale de 38 Meuros, au financement de trois autres projets de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> (CSC) : France-Nord : recherche d'un site de stockage en aquifère salin dans le Bassin parisien ; C2A2 : captage de CO<sub>2</sub> en postcombustion, au rythme de 1 tonne par heure, sur la centrale thermique du Havre exploitée par EDF ; et ULCOS : démonstrateur de CSC appliqué à la sidérurgie qui vise à capter et à stocker 700 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an en moyenne à partir de 2015. Outre son financement dans le cadre du fonds démonstrateur, le projet ULCOS a été présenté par la France le 9 mai dernier au premier appel à projets du Fonds démonstrateur européen, communément appelé NER300 (New entrant Reserve). Enfin, en complément des financements européens, le projet ULCOS sera soutenu par la France dans le cadre des investissements d'avenir. Au-delà du seul projet ULCOS, un appel à manifestation d'intérêt a été ouvert dans le cadre des investissements pour soutenir des projets de démonstrateurs du CSC d'avenir.

## Données clés

**Auteur** : [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription** : Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 100035

**Rubrique** : Environnement

**Ministère interrogé** : Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire** : Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 2011, page 1402

**Réponse publiée le** : 29 novembre 2011, page 12532